



OBSERVATOIRE  
DU SAHARA  
ET DU SAHEL



ADAPTATION FUND

## PROJET ADAPT-WAP

« INTEGRATION DES MESURES D'ADAPTATION AU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION CONCERTÉE DU  
COMPLEXE TRANSFRONTALIER WAP »

---

**PROLONGATION DES DELAIS DE DEPOT DES OFFRES  
AU 23 AOUT 2020**

**PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE  
DANS LES OUTILS DE GESTION DU COMPLEXE WAP**

**Termes de référence**

**Pour le recrutement d'un bureau d'études**

**[AO/OSS/ADAPT-WAP\_PACC-SDA-PAG/060720-24]**

Juillet 2020

## TABLE DES MATIERES

1.	Contexte de la mission .....	4
2.	Portée de la prestation.....	6
3.	Coordination avec les institutions partenaires .....	7
4.	Liens avec d'autres études .....	7
5.	Objectifs de la prestation .....	8
6.	Consistance de la prestation .....	8
7.	Durée de la Mission.....	14
8.	Compétences requises et profils recherchés .....	14
9.	Soumission des offres et critères .....	15
10.	Proposition d'une note de cadrage de la mission .....	18
11.	Livrables et conditions de livraison et d'exécution .....	18
12.	Modalités et échéancier de paiement .....	22
13.	Date limite et lieu de remise des candidatures.....	23

## LISTE DES ACRONYMES

<b>ADAPT-WAP</b>	Projet « Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari WAP »
<b>CC</b>	Changement climatique
<b>OSS</b>	Observatoire du Sahara et du Sahel
<b>PAG</b>	Plan d'Aménagement et de Gestion
<b>PACC/WAP</b>	Plan d'Adaptation au Changement Climatique du complexe W-Arly-Pendjari
<b>SAP-MR</b>	Système d'Alerte Précoce Multirisques
<b>SDA</b>	Schéma Directeur d'Aménagement
<b>TDR</b>	Termes de référence
<b>UNISDR</b>	United Nations International Strategy for Disaster Reduction
<b>WAP</b>	W-Arly-Pendjari

# 1. Contexte de la mission

**Le complexe W-Arly-Pendjari (WAP) est l'une des plus importantes compositions d'écosystèmes terrestres transfrontaliers d'Afrique.** Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2017, ce complexe est partagé par trois pays : Bénin, Burkina Faso et Niger<sup>1</sup>- et consiste en un réseau d'aires protégées comprenant la Réserve de Biosphère Transfrontalière W (RBTW)<sup>2</sup>, le parc national d'Arly et le parc de la Pendjari.

**Cette zone protégée bénéficie d'une diversité biologique considérable** qui contribue au développement économique et social de la sous-région ouest-africaine. Ses ressources naturelles intrinsèques constituent un atout majeur pour les populations locales dont les moyens de subsistance reposent principalement sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse, les ressources forestières (produits forestiers ligneux et non ligneux) et le tourisme.

**Du fait de toutes ses potentialités, le complexe WAP est une zone très cotée et prisée,** avec un rayonnement qui s'étend sur un espace dont la portée au-delà de ses zones protégées est d'environ 40 km, dans laquelle on compte plus de 500 villes et villages totalisant 1 million d'habitants (environ 700 000 au Bénin, 200 000 au Burkina Faso et 100 000 au Niger). Ceux-ci se répartissent en 4 principaux groupes socio-professionnels : agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et chasseurs.

**La zone du complexe WAP est ainsi soumise à de multiples pressions et menaces** marquées par :

- *Des sécheresses entraînant des mouvements pastoraux incontrôlés ;*
- *Des inondations menaçant la sécurité des populations et des plaines, par la perte de récoltes ;*
- *Des feux de brousse incontrôlés entraînant la dégradation et la réduction des zones forestières ;*
- *L'expansion des terres agricoles au détriment des surfaces forestières, ce qui engendre la pression sur les ressources naturelles, la perte de services écosystémiques et la baisse du potentiel de séquestration du carbone.*

**Ces pressions et menaces sont exacerbées suite à la vulnérabilité induite par les effets du changement climatique (CC),** d'autant plus que le complexe WAP est localisé dans une région agro-pastorale marquée par une variabilité interannuelle élevée des précipitations. La zone constitue une destination privilégiée pour les migrants agricoles et un important point de passage pour le bétail transhumant, tous attirés par la disponibilité relativement plus importante des ressources naturelles. En raison du CC, elle pourrait constituer un refuge pour un plus grand nombre de migrants et de transhumants et donc être soumise à des pressions plus fortes.

**Afin de contribuer à remédier à cette situation, les trois pays riverains ont initié, avec l'appui technique de l'OSS, le projet régional ADAPT-WAP « Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP ».** Le projet est financé par une subvention octroyée par le Fonds d'Adaptation pour une durée de quatre ans (2020-2024). Il est mis en œuvre et exécuté par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), en collaboration avec les trois pays bénéficiaires.

**Le projet régional ADAPT-WAP** vise à renforcer la résilience des écosystèmes et à améliorer les moyens de subsistance des populations du complexe WAP en relation avec la problématique du changement climatique, grâce à l'établissement d'un système d'alerte précoce multirisques (SAP-MR) relatif aux sécheresses, inondations et feux de brousse, et la mise en œuvre de mesures d'adaptation concrètes.

---

<sup>1</sup>Le complexe WAP et sa zone riveraine s'étend sur près de 50 000 km<sup>2</sup> (43% au Bénin, 36% au Burkina Faso et 21% au Niger).

<sup>2</sup> La RBTW couvre une superficie totale d'environ 3 916 648 ha et se trouve à sur cheval sur trois (3) pays - le Bénin avec 2 048 313 ha, le Burkina Faso avec 833 335 ha et le Niger avec 1 034 900 ha.

Le projet prendra en compte, entre autres, la synergie et permettra aux trois pays bénéficiaires de mutualiser leurs efforts pour la gestion durable du complexe et des ressources naturelles, en minimisant les conflits induits par le changement climatique entre les différents utilisateurs.

Compte tenu des résultats attendus, le projet est articulé autour des quatre composantes suivantes :

- **Composante 1** - Intégration des aspects liés au changement climatique dans les plans et outils de gestion du complexe WAP ;
- **Composante 2** - Conception et mise en œuvre d'un Système d'Alerte Précoce Multirisques (SAP-MR) (sécheresses, inondations et feux de brousse) ;
- **Composante 3** - Amélioration de la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance des populations grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes d'adaptation ;
- **Composante 4** - Sensibilisation, communication et renforcement des capacités pour une gestion concertée, intégrée et durable du complexe WAP.

Au titre des activités de la composante 1 du projet, figure l'élaboration d'un lot de trois études portant sur l'intégration du Changement Climatique dans la gestion du Complexe WAP.

**La première étude relative à l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique** du complexe WAP a été inscrite d'une part, suite aux besoins exprimés par les trois pays de donner de l'importance aux effets du Changement Climatique sur le complexe WAP, et d'autre part, tenant compte des résultats des études préliminaires réalisées dans le cadre de la conception du projet. Il s'avère donc que pour le complexe WAP, l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique n'est plus un choix, mais représente une option obligatoire et incontournable pour une conservation durable et efficace des ressources naturelles de la zone.

Cette vision commune des trois pays pour une telle étude, aura non seulement l'avantage d'obtenir une plus grande prise en compte du changement climatique dans les politiques nationales et transfrontalières de gestion des aires du complexe, mais aussi pourrait faciliter la mobilisation des Partenaires Techniques et Financiers concernés par l'adaptation au changement climatique. De plus, elle est en parfaite harmonie avec les Programmes d'action nationaux d'adaptation au changement climatique (PANA) développés par chacun des trois pays.

**La deuxième étude porte sur l'élaboration d'un guide méthodologique** pour l'intégration de la problématique de l'adaptation au changement climatique dans les outils de gestion du Complexe WAP. Durant le processus d'élaboration du document du projet, le constat a été fait qu'en dépit des initiatives nationales et sous régionales qui ont permis de doter le complexe WAP d'outils de gestion communs, la question du CC, malgré l'ampleur de ses risques sur les écosystèmes et sur la vie des populations riveraines, n'est pas suffisamment prise en compte dans lesdits outils de gestion. Cependant la question des CC et de ses risques est au cœur du développement durable de la zone du complexe.

Dans cette optique et tenant compte des résultats de la première étude, le projet envisage le développement d'un guide méthodologique d'intégration des aspects liés au changement climatique dans les outils de gestion du complexe WAP, en particulier dans le Schéma Directeur d'Aménagement (SDA), les Plans d'Aménagement et de Gestion (PAGs) des blocs d'aires protégées du W, Arly et Pendjari. Ce guide devrait décliner les approches, les méthodes les outils et les recommandations pour faciliter l'intégration des questions d'adaptation au changement climatique dans la gestion du complexe.

Le SDA est un outil consensuel d'orientation régionale pour une gestion durable du complexe aux bénéfiques des populations locales et de l'intégration sous régionale. L'importance d'intégrer le changement climatique réside dans le fait que le SDA donne des orientations stratégiques pour l'aménagement et la gestion durable du complexe dans le futur autour des axes en réponse aux principaux enjeux et défis de gouvernance partagée du complexe WAP. Les PAGs dont les portées sont définies par le Schéma Directeur d'Aménagement (SDA), contribuent localement à sa mise en œuvre.

**La troisième étude, en complément de la deuxième, porte sur l'élaboration d'annexes techniques** intégrant le changement climatique dans le SDA et les PAGs.

Le processus d'intégration de la dimension climatique et ses risques dans les outils de gestion du complexe (SDA, PAGs) nécessitent une démarche consensuelle et participative. En effet, il s'agit de documents déjà existants, élaborés pour des horizons temporels bien définis et validés par les bénéficiaires. Leurs reprises totales pourraient nécessiter des ressources financières assez importantes et du temps qui pourrait aller au-delà de la durée de vie du projet. C'est pourquoi, à partir du guide méthodologique, objet de la partie 2, il s'agira de proposer des annexes prenant en compte la question du CC dans lesdits outils de gestion et de planification.

Les présents termes de références ont été élaborés afin de recruter un bureau d'études pour effectuer ce lot de prestations portant sur l'intégration du CC dans les outils de gestion du complexe (SDA et PAGs)

## 2. Portée de la prestation

Dans la zone du complexe WAP, on déplore le manque d'eau accompagné des augmentations de température, des feux de brousse et des changements dans la répartition spatio temporelle des précipitations qui affectent l'environnement naturel en accentuant l'intensité ou la fréquence de certains phénomènes, par exemple les sécheresses. Les effets du changement climatique se répercutent également sur l'environnement bâti et sur les communautés. Heureusement, une grande partie de ces répercussions peuvent être limitées et même, dans certains cas, évitées à l'échelle d'une localité/commune ou des aires protégées, pour préserver le bien-être des citoyens et la qualité des services offerts. Il est désormais important de tenir compte des impacts potentiels du changement climatique dans les documents stratégiques, la planification des opérations de gestion courante au niveau du complexe.

Cependant, les importants programmes et initiatives antérieurs menés<sup>3</sup> dans la zone pour renforcer la gestion durable des ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie des riverains, n'ont pas suffisamment pris en compte la dimension climatique. En effet, à l'état actuel, des différents plans et outils de gestion du complexe WAP ne permettent pas de faire face de manière efficace aux risques et aux impacts du cc actuels et à venir. En plus, les résultats des évaluations des programmes conduits dans la zone du complexe ont fortement recommandé la prise en compte de mesures d'adaptation dans la planification et la gestion du complexe WAP.

Un plan d'adaptation au CC assorti d'un plan d'action à court, moyen et long terme, permettrait de remédier à cette situation du Complexe WAP. En outre, pour assurer une meilleure intégration de la question du CC dans la gestion du complexe, le projet propose de développer un guide méthodologique accompagné d'annexes aux principaux outils de planification et de gestion WAP (SDA et PAGs).

---

<sup>3</sup> Nous pouvons citer entre autres, le projet d'Ecosystèmes Protégées en Afrique Sahélienne (ECOPAS), Programme d'Appui au parc de l'Entente (PAPE), Programme d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP),

### 3. Coordination avec les institutions partenaires

Le principal résultat de cette étude serait de disposer d'un plan d'adaptation au CC et d'aboutir à l'intégration de la question du CC dans les outils de gestion du complexe (SDA et PAGs) pour un développement durable des ressources naturelles du complexe. La réalisation de la prestation devra impliquer les partenaires de différents niveaux institutionnels (régional, national et local) tels que décrits ci-après :

- Le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) relevant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable du Bénin ;
- L'Office National des Aires Protégées (OFINAP), relevant du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique du Burkina Faso ;
- La Direction Générale des Eaux et Forêts relevant du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable du Niger ;
- Les institutions et partenaires ayant facilité l'élaboration des deux types de documents (SDA et PAGs). Ceux-ci comprennent : l'IUCN, l'UEMOA, etc. (cf. document du SDA) ;
- Les projets de développement du niveau local (GIC-WAP/GIZ) ;
- Les ONGs et Associations, la Société Civile et les organisations professionnelles.

Les travaux seront entrepris en étroite collaboration avec l'Unité régionale du projet (UGPr) hébergé par l'OSS.

### 4. Liens avec d'autres études

En plus des documents de planification et de gestion du complexe, les études se baseront sur un ensemble de documents préliminaires et produits réalisés dans le cadre du projet ADAPT-WAP. Il s'agit à titre indicatif de :

- L'étude en cours portant établissement de la situation de référence du projet ADAPT-WAP – 2020 ;
- Le rapport d'analyse et d'évaluation de la vulnérabilité de la population et des écosystèmes face au changement climatique – Avril 2018 ;
- L'étude d'impacts environnemental et social du projet d'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP - Avril 2018 ;
- Le rapport d'étude d'impacts environnemental et social du projet d'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP - Avril 2018 ;
- Le rapport sur l'infrastructure et les équipements nécessaires pour le SAP à acquérir et à mettre en place dans le cadre du projet ADAPT-WAP - Avril 2018.

Le prestataire pourra également consulter les documents produits par nos partenaires (SDA et PAGs) ainsi que les stratégies des pays bénéficiaires en lien avec le changement climatique, la résilience et l'adaptation tels que : les stratégies nationales sur le changement climatique, les stratégies et les plans nationaux d'adaptation (SNCC, PANA, PAN...), etc... dans une perspective d'alignement avec les priorités des pays bénéficiaires.

## 5. Objectifs de la prestation

L'**objectif global** de la présente consultation est de doter le complexe WAP d'un plan d'adaptation assorti d'un plan d'action à court, moyen et long terme ainsi que d'un guide et d'annexes pour prendre en compte la question du changement climatique dans les outils de gestion (SDA et PAGs). De façon spécifique, il s'agira de :

- Doter le complexe WAP **d'un plan d'adaptation au changement climatique** assorti d'un plan d'action incluant les options et stratégies d'adaptation à court, moyen et long terme à mener, afin de réduire les risques climatiques actuels et futurs qui pourraient affecter les écosystèmes et les moyens de subsistance des populations riveraines ;
- Produire **un guide méthodologique décrivant l'approche et les directives de l'intégration** des mesures d'adaptation au changement climatique dans le processus de planification et de gestion du complexe ; notamment au niveau des axes stratégiques du SDA des PAGs ;
- Élaborer à partir de la méthodologie proposée, **des annexes techniques pour la prise en compte du CC** et des options d'adaptation dans les documents de gestion et de développement (SDA et des PAGs).

## 6. Consistance de la prestation

### 6.1. Partie 1 - Elaboration du Plan d'Adaptation au Changement Climatique du complexe (PACC)

#### 6.1.1. Objectifs

Dans cette première partie, il s'agit d'élaborer le Plan d'Adaptation au Changement Climatique du complexe W-Arly-Pendjari (PACC/WAP). Ce plan vise à déterminer, documenter les impacts potentiels du Changement Climatique et à définir les actions et stratégies d'adaptation à planifier dans le temps et dans l'espace, afin de réduire les risques climatiques actuels et futurs qui pourraient affecter les écosystèmes et les moyens de subsistance des populations riveraines.

De façon spécifique il s'agit de :

- I. Diagnostiquer les stratégies nationales d'adaptation au changement climatique, en particulier, celles ayant un lien avec les aires protégées au niveau des trois pays, suivi d'un état des capacités et outils disponibles pour faire face au changement climatique ;
- II. Fournir aux différents acteurs de la zone d'intervention du projet, une évaluation des impacts du climat actuel ;
- III. Informer les acteurs sur les risques potentiels du changement climatique et sur l'analyse des vulnérabilités des écosystèmes et des populations ;
- IV. Doter le complexe WAP d'un plan d'adaptation assorti d'un plan d'action incluant des mesures concrètes pour la zone.

Le PACC/WAP serait donc un document de cadrage, de références, d'aide à la décision et de planification de mesures ayant pour objectif premier de s'adapter aux impacts négatifs du changement climatique et/ou liés à la variabilité climatique dans la zone du complexe WAP.

La démarche d'adaptation aux changements climatiques est participative, itérative, dynamique et doit être revue périodiquement afin de tenir compte de nouveaux éléments qui pourraient influencer sur l'analyse. La consultation devra proposer la fréquence de la révision du plan.

### 6.1.2. Résultats Attendus

Suivant les méthodes et approches proposées par le bureau d'études, il est attendu au terme de cette partie les éléments ci-après :

- L'évaluation des impacts du changement climatique dans la zone du complexe WAP ;
- L'analyse de la vulnérabilité des écosystèmes et des communautés riveraines du complexe WAP ainsi que l'identification et la cartographie des sites vulnérables ;
- L'identification et l'évaluation des risques climatiques actuels et futurs dans la zone du complexe WAP ;
- La sélection des stratégies communautaires d'adaptation pertinentes pour gérer les risques identifiés au niveau du complexe ;
- L'élaboration d'un plan d'action d'adaptation assorti d'un plan d'action à mettre en œuvre et son dispositif de suivi-évaluation.

### 6.1.3. Principales tâches

Dans le cadre de cette première partie de la mission, l'élaboration du Plan d'Adaptation se fera suivant un processus itératif/participatif et selon les cinq étapes ci-dessous généralement admises pour l'élaboration des plans d'adaptation.

#### **Première étape : Evaluer les impacts du climat actuel**

Cette étape a pour objectif de mieux comprendre les interactions entre le climat actuel et la zone du complexe, c'est-à-dire les facteurs et les événements climatiques qui l'affectent déjà. Ces impacts peuvent être identifiés en analysant les événements climatiques récents (au cours des 30 dernières années) en se basant sur une multitude de sources d'informations (rapports GIEC, PANA, PNA, Stratégies de lutte contre le changement climatique...).

Les événements climatiques devraient être décrits selon le type d'événements (par exemple, les sécheresses, les inondations, les feux de brousse, etc.), leur durée et leur intensité. Par la suite, les impacts peuvent être décrits en déclinant toute la gamme de conséquences qu'ont entraînées ces événements pour le complexe, au moment de leur occurrence et aussi à plus long terme.

Un autre aspect à documenter à cette étape concerne les facteurs non climatiques qui peuvent modifier l'ampleur des impacts du changement climatique sur les communautés riveraines, tels que les caractéristiques socio-économiques et démographiques.

Au terme de cette étape, la consultation devra fournir un rapport sur les systèmes et activités qui ont déjà été affectés par des conditions climatiques particulières dans la zone du complexe.

#### **Deuxième étape : Analyser les vulnérabilités des écosystèmes et des communautés riveraines au changement climatique**

A cette étape, il s'agit d'appréhender les vulnérabilités liées au changement climatique, en tenant compte du degré de sensibilité ainsi que de la capacité d'adaptation de la zone du complexe. Les impacts du climat actuel peuvent donner une indication des impacts futurs. L'objectif est d'évaluer la façon dont ces impacts évolueront à la lumière des scénarios de changements climatiques pour différents événements et conditions climatiques qui ont déjà affecté la zone du complexe dans le passé.

A la fin de cette étape, la consultation devra fournir un rapport sur les changements climatiques appréhendés et leurs impacts probables dans la zone du complexe, et déterminer la vulnérabilité de l'écosystème et de populations du complexe.

### **Troisième étape : Réaliser une appréciation des risques**

L'appréciation des risques comprend une identification des risques, une classification puis une priorisation, en tenant compte de l'analyse de vulnérabilité du complexe. L'évaluation et la priorisation des risques devront pour leur part se faire en tenant compte des deux facteurs qui définissent un risque, à savoir : la probabilité d'occurrence d'un événement et l'ampleur des conséquences qui en résultent sur les éléments vulnérables du milieu. Le cadre d'évaluation devrait contenir les éléments suivants :

- Le **systeme à l'étude**, pour définir les composantes ou éléments à risque tels que l'infrastructure, l'écosystème des parcs, et les communautés riveraines aux parcs qui font face à un événement climatique, l'échelle de conséquences pour qualifier l'ampleur des conséquences données, qu'elle soit majeure, modérée ou catastrophique ;
- **L'échelle de probabilité d'occurrence** pour qualifier la probabilité des événements qui pourraient se produire dans le futur ;
- **Les niveaux de risque** pour assigner des niveaux de priorité aux risques liés au climat pour la zone du complexe.

A la fin de cette étape, la consultation devra fournir un rapport sur les risques, leur classement et l'ordre de leur priorité.

### **Quatrième étape : identifier et prioriser des options pour gérer les risques**

Cette étape consistera à fixer et à prioriser les objectifs et besoins d'adaptation qui serviront à dégager les options et mesures pertinentes pour gérer les risques préalablement hiérarchisés.

Afin de déterminer les options d'adaptation, il est important de définir au préalable les objectifs d'adaptation poursuivis. Les options d'adaptation peuvent viser à réduire soit l'ampleur des conséquences, soit la probabilité d'occurrence — ou les deux — d'un impact lié aux changements climatiques. Une fois les options d'adaptation documentées, en concertation avec les parties prenantes, il s'agira d'amorcer le processus de sélection et prioriser celles qui devront être mises en œuvre en premier. Il est important de définir les critères d'évaluation sur lesquels sera basé le choix des options. Ces critères peuvent constituer un ensemble de conditions minimales ou de préalables à satisfaire afin de mettre en œuvre les options d'adaptation.

A la fin de cette étape, la consultation devra fournir un rapport clair sur les objectifs d'adaptation qui serviront à dégager les options possibles pour gérer les risques priorisés à l'étape précédente.

### **Cinquième étape : Produire le plan d'actions d'adaptation à mettre en œuvre**

Cette dernière étape consiste à produire le plan d'adaptation assorti d'un plan d'actions en se basant sur les informations recueillies aux étapes précédentes. Pour réussir, le plan d'actions d'adaptation devrait être consolidé par un processus de communication spécifique pour assurer l'implication de l'ensemble des parties prenantes (Maires, ONG, institutions étatiques, autorités coutumières, populations riveraines, etc..). A cet effet, le bureau d'études proposera un plan de communication qui sera intégré/annexé à la stratégie de communication du projet. Le calendrier de mise en œuvre est un élément central du plan d'actions d'adaptation qui donnera plus de crédibilité et qui aidera à maintenir l'intérêt des acteurs. Le calendrier devrait donc fixer des jalons, clairement définis, à atteindre pour la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Le projet ADAPT-WAP prévoit la création d'une plateforme des parties prenantes afin de faciliter le dialogue entre les décideurs des différents pays autour de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la gestion du complexe WAP. Le plan d'adaptation constitue un maillon essentiel de cette plateforme pour assurer une large diffusion des options et mesures d'adaptation ainsi que le suivi de leur mise œuvre.

Au terme de cette dernière étape, la consultation devra fournir un plan d'adaptation assorti d'un plan d'action à diffuser aux différentes instances et acteurs concernés par la gestion du complexe.

## 6.2. Partie 2 : Elaboration d'un guide méthodologique pour l'intégration de la problématique de l'adaptation au changement climatique dans les outils de gestion du Complexe WAP (SDA et PAGs)

### 6.2.1. Objectifs

Cette deuxième partie de la prestation porte sur le développement de directives et d'outils permettant l'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans les axes stratégiques du SDA et des PAGs, en vue d'améliorer la résilience et de réduire de manière efficace et durable la vulnérabilité des écosystèmes/ressources naturelles et des communautés locales du complexe WAP.

Spécifiquement, il s'agit de :

- I. Faire un état des lieux et une analyse de la prise en compte des questions d'adaptation au changement climatique dans les outils de gestion du complexe (SDA PAGs);
- II. Résumer les potentiels risques et impacts liés au changement climatique encourus par les écosystèmes et les populations riveraines au niveau du complexe WAP ainsi que la priorisation des mesures d'adaptation les plus pertinentes, identifiés à la partie 1 de la prestation ;
- III. Proposer une approche de prise en compte du changement climatique lors de la révision des outils de gestion à leur échéance (SDA-2033 et PAGs Arly-2025, W Niger-2026, W Burkina Faso-2025, W Bénin-2026, Pendjari 2025) ;
- IV. Produire un guide méthodologique contenant, les approches, les outils et les principales étapes d'intégration de la dimension du changement climatique dans le SDA et les PAGs ;
- V. Faire des propositions techniques pour l'actualisation du SIG du WAP à considérer comme outil de gestion du WAP ;
- VI. Informer/sensibiliser les acteurs sur les enjeux du CC et leurs prises en compte dans le SDA et les PAGs.

### 6.2.2. Les principales tâches

Le processus d'élaboration du guide méthodologique se fera selon les quatre (4) étapes comme suit :

#### **Première étape : Etat des lieux en termes de prise en compte de l'adaptation dans les outils de gestion actuels au niveau du complexe WAP (SDA et PAGs)**

Dans un premier temps, cet état des lieux devrait permettre d'avoir un aperçu sur :

- Le niveau de prise en compte des questions du CC et des mesures de l'adaptation inscrites dans les documents et stratégies au niveau des pays (Stratégies CC, PANA, PNA...etc.), en lien avec les aléas climatiques et leurs impacts, la problématique de l'adaptation et les défis pour le développement durable du Complexe (cf. partie 1) ;
- La gouvernance et les liens institutionnels existant entre les différentes structures impliquées dans la gestion du complexe WAP aux niveaux régional et national.

Dans un deuxième temps, il s'agit d'analyser de manière plus précise les documents de gestion et de planification existants sur le complexe (Schéma Directeur d'Aménagement, Plans d'Aménagement de Gestion des aires protégées) en vue (i) d'apprécier le degré ou les lacunes relatives à la prise en compte des questions d'adaptation au changement climatique et (ii) de comprendre les raisons sous-jacentes qui y sont liées. Cette analyse devrait permettre de déterminer les axes stratégiques et pistes d'encrage de ces mesures d'adaptation au changement climatique.

Au terme de cette étape, le prestataire devra fournir un rapport sur la situation actuelle en matière de prise en compte des questions du changement climatique dans la gestion du complexe WAP.

**Deuxième étape : Aperçu sur les risques et des impacts potentiels du changement climatique et priorisation des mesures d'adaptation identifiées dans la première partie de la mission à prendre en compte dans les documents (SDA et PAGs)**

Sur la base des résultats de la partie 1, les mesures d'adaptation identifiées, serviront à combler les lacunes constatées dans les documents de planification et de gestion du complexe. A cet effet, le prestataire devra dans un premier temps faire un panorama des risques et impacts actuels et futurs ; et dans un deuxième temps examiner les besoins urgents d'adaptation qui seront priorisés selon leur pertinence et le contexte spatial.

Cette étape aboutira à la catégorisation et priorisation des options d'adaptation sous un format simple et assimilable par les utilisateurs du guide.

**Troisième étape : Information/Sensibilisation et prise de conscience de l'enjeu du changement climatique dans les outils de gestion du complexe**

Cette étape qui revêt des aspects communicationnels importants, permet aux différentes parties prenantes de prendre conscience des changements observés au niveau du complexe et de l'utilité d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans son mode de planification et de gestion. Il s'agira en particulier de :

- Affiner le choix des acteurs clés décrits au chapitre 3 et les personnes ressources à impliquer dans l'élaboration de ce guide ;
- Informer et sensibiliser les acteurs institutionnels clés sur les enjeux et l'importance de l'intégration du CC dans le SDA et les PAGs ;
- Faire des propositions pour le renforcement des liens institutionnels entre les structures impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre du SDA, PAGs et SIG, ainsi qu'un plan de renforcement de leurs capacités en matière de changement climatique et disciplines connexes.

**Quatrième étape : Proposition de la démarche et des outils permettant de combler les insuffisances des SDA, PAGs sous la forme d'un guide méthodologique**

Dans cette étape, il s'agit de produire un guide méthodologique expliquant comment la dimension du changement climatique doit être prise en compte dans les documents de planification et de gestion du complexe (Schéma Directeur d'Aménagement, Plans d'Aménagement et de Gestion des aires protégées du complexe). Ce guide devra faire mention des approches appropriées et participatives et des outils nécessaires à la prise en compte concertée des actions d'adaptation au changement climatique.

### 6.2.3. Résultats attendus

Suivant les méthodes et démarches proposées par le bureau d'études il est attendu au terme de cette partie les éléments ci-après :

- L'analyse de la prise en compte du CC dans les outils de gestion du complexe (SDA et PAGs) ;
- Les potentiels risques et impacts liés aux effets du changement climatique encourus par les écosystèmes et les populations riveraines au niveau du complexe WAP (cf. partie 1 ;
- Les acteurs clés sont informés et sensibilisée sur la nécessité d'intégration du CC dans le SDA et les PAGs;
- Un guide méthodologique contenant, les recommandations, les approches, les outils et les principales étapes d'intégration de la dimension du changement climatique dans le SDA et les PAGs. Il inclura également une approche permettant la prise en compte du changement climatique lors de la révision du SDA et PAGs à leur échéance.

## 6.3. Partie 3 : Elaboration d'annexes du SDA et des PAGs prenant en compte la question du CC

### 6.3.1. Objectifs

Cette partie porte sur l'élaboration d'annexes techniques intégrant le changement climatique dans les documents de planification et de gestion du complexe, notamment le SDA et les PAGs. Cette action a été proposée par les partenaires nationaux partageant le complexe WAP, en vue d'accélérer le processus d'intégration des mesures d'adaptation dans sa gestion. A partir des résultats de la partie 2, le prestataire proposera des documents techniques visant à assurer la prise en compte des questions du changement climatique dans lesdits outils de gestion et de planification existants, soit une annexe pour le SDA, une annexe pour chacun des cinq (5) PAGs. Et ce en tenant compte de la durée de vie de ces documents.

### 6.3.2. Les principales tâches

Pour accomplir cette partie de la mission le prestataire sera amené à conduire les tâches suivantes :

#### **Première étape : Rédaction de l'annexe ou des annexes techniques au SDA et PAGs**

Elle est essentiellement dédiée à l'élaboration des annexes techniques au SDA et PAGs, en tenant compte des insuffisances en matière de prise en compte des questions de CC, préalablement identifiées dans les parties précédentes (1 & 2), sur lesdits documents. A cet effet, le prestataire devrait proposer un canevas qui sera validé par les parties prenantes. Ces annexes devraient entre autres refléter les actions d'adaptation à mener dans des différentes composantes du complexe aux niveaux national et régional ainsi les méthodes et les délais de leur mise en œuvre.

#### **Deuxième étape : Activités complémentaires à l'intégration de la dimension « changement climatique » dans le SDA et les PAGs**

Certaines activités doivent être mises en œuvre à la suite de l'intégration de la question du CC dans les outils de gestion du complexe, à savoir :

- Choix d'une option prioritaire par secteur pertinent d'activité selon les spécificités de la zone du complexe : agriculture, élevage, pêche, ressources en eau, etc ;
- Élaboration des fiches détaillées de projet pour les actions prioritaires retenues ;
- Élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources ;

- Organisation d'ateliers d'information sur le contenu du document à l'endroit des communautés et des acteurs concernés.

### **Troisième étape : Validation de l'annexe ou des annexes techniques**

Les annexes techniques devraient être validés au cours d'un atelier régional qui réunirait l'ensemble des parties prenantes et principaux utilisateurs/acteurs.

### **6.3.3. Résultats attendus**

Les documents techniques intégrant le CC sont élaborés, validés et annexés au SDA et aux PAG. Ce sont :

- Une annexe technique pour le SDA du complexe
- Une annexe technique pour le PAG W/Bénin
- Une annexe technique pour le PAG W/Burkina Faso
- Une annexe technique pour le PAG W/Niger
- Une annexe technique pour le PAG Parc national d'Arly /Burkina Faso
- Une annexe technique pour le PAG Parc national de la Pendjari/Bénin

Des fiches de projet seront proposées pour les actions prioritaires retenues, assorties d'une stratégie de mobilisation des ressources.

## **7. Durée de la Mission**

La durée de la présente mission est estimée à environ deux cent (200) jours repartis sur sept (7) mois à partir de sa signature.

## **8. Compétences requises et profils recherchés**

Le bureau d'études doit mettre à la disposition de cette prestation les profils suivants :

### **8.1. Experts principaux**

**Un expert international/national en adaptation au changement climatique**, étude de vulnérabilité, gestion de ressources naturelles ou disciplines similaires, chef de file. Qualificatifs et expériences :

- Avoir un Niveau Doctorat, ingéniorat et/ou Master en environnement, gestion des ressources naturelles ou équivalent, avec des connaissances approfondies en vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques ;
- Avoir au moins 15 ans d'expérience professionnelle dans la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique ;
- Expérience avérée dans l'analyse de vulnérabilité et l'identification des options d'adaptation dans la GDRN et socio-économique ;
- Avoir au moins trois références se rapportant à l'élaboration de plan d'adaptation au changement climatique ;
- Avoir une bonne expérience de travail dans des pays riverains du complexe WAP, notamment sur les questions liées à conservation des parcs naturels et l'impact des changements climatiques ;
- Avoir une bonne connaissance de la typologie des institutions centrales et déconcentrées de l'Etat, des institutions décentralisées et de la société civile ainsi que des organisations professionnelles et catégories socio-professionnelles à impliquer dans la présente mission ;
- Avoir une expérience dans la gestion et suivi de projets d'adaptation serait un atout ;

- Avoir une bonne connaissance des procédures de bailleurs de fonds tels que le Fonds d'Adaptation, le GCF, la Banque Mondiale, le FEM, le FIDA... serait un atout ;
- Avoir une grande capacité de rédaction en français ;
- Être capable de communiquer et d'assurer un leadership ;
- Avoir des notions en genre serait un atout ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique.

**Un expert national en socio-économie ou sociologue rurale et genre** ayant les qualifications suivantes :

- Avoir un Niveau Doctorat et/ou Master en sciences sociales (sociologie ou économie rurale, droit, économie, Agroéconomie), ou disciplines similaires ;
- Avoir plus de dix ans d'expérience professionnelle dans la réalisation d'études de sociologie rurales liés à la GRN, changement climatique intégrant, entre autres la dimension du genre ;
- Avoir participé à l'élaboration d'au moins deux études portant sur l'élaboration de plan d'adaptation au changement climatique ;
- Avoir une bonne expérience de travail dans des pays riverains du complexe WAP ;
- Avoir une grande capacité de rédaction en français ;
- Avoir des capacités de travailler en équipe et en ligne ;
- Maîtrise de l'informatique et de ses applications ;

**Un spécialiste en Système d'Information Géographiques (SIG)**

- Avoir un niveau Doctorat et/ou Master en géographie, ou tout autre domaine connexe ;
- Avoir une expérience avérée dans la cartographie, les systèmes d'information géographique (SIG) et la Télédétection ;
- Avoir une bonne expérience de travail dans des pays riverains du complexe WAP ;
- Avoir des notions de genre serait un atout ;
- Avoir une grande capacité de rédaction en français ;
- Avoir des capacités de travailler en équipe et en ligne.

## 8.2. Experts d'appui

- Expert en communication
- Expert en développement rural
- Un expert en aménagement du territoire

## 9. Soumission des offres et critères

Les candidats sont invités à soumettre un dossier qui comprendra deux offres technique et financière impérativement séparées.

### 9.1. Offre technique

Le bureau d'étude devra fournir en version électronique une offre technique incluant :

- Une note méthodologique décrivant de façon exhaustive la démarche méthodologique qui sera adoptée pour mener à bien la mission ;
- Une présentation détaillée des approches et outils de collecte de données qui seront adoptés.
- Une présentation des points-clés pour la réussite de la prestation.
- Une note succincte sur les expériences et références pertinentes du bureau pour des réalisations similaires aux tâches demandées, focalisées sur le contexte de l'Afrique.

- Un chronogramme définissant les délais et les étapes nécessaires pour la conduite de l'entièreté de la mission et de la soumission des différents livrables.
- Les Curriculum Vitae (CV) détaillés de chacun des experts.es en faisant clairement ressortir les mandats réalisés en lien avec la consultation ainsi que les copies des attestations issues des prestations similaires. Utilisez le modèle OSS standard, téléchargeable sur le lien suivant : [\[Modèle CV OSS\]](#).

Enfin, sur la base de son expérience, le bureau d'études aura à exposer les stratégies et les points-clés dont il pense nécessaire pour la bonne conduite de la prestation et pour la réussite de la mission. Il aura également à évoquer les hypothèses et les risques éventuels auxquels il pourrait faire face, et partant, les stratégies à déployer pour les gérer pour le succès de la mission.

## 9.2. Offre financière

L'offre financière doit être libellée en dollars américains (USD), détaillant les honoraires des déplacements et autres frais, tels que mentionnés dans le tableau ci-après :

Composante de l'offre financière	Unité (H/j)	Montant (US\$)
<b>Expert 1</b> : Un expert international/national en adaptation au changement climatique		
Durée d'intervention/effort (H/jour)		
Estimation de l'effort (H/jour)		
Autres frais		
<b>Sous total expert 1</b>		
<b>Expert 2</b> : Un expert national en socio-économiste ou sociologue		
Durée d'intervention/effort (H/jour)		
Estimation de l'effort (H/jour)		
Autres frais		
<b>Sous total expert 2</b>		
<b>Expert 3</b> : Un spécialiste en Système d'Information Géographiques (SIG)		
Durée d'intervention/effort (H/jour)		
Estimation de l'effort (H/jour)		
Autres frais		
<b>Sous total expert 3</b>		
<b>Expert d'appui en communication</b>		
<b>Expert d'appui en développement rural</b>		
<b>Expert d'appui en aménagement du territoire</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

### 9.3. Critères de sélection

L'attributaire du marché sera choisi par la commission d'évaluation des offres de l'OSS sur la base : -

- D'une note méthodologique claire et pertinente (ne devant pas dépasser 15 pages) ;
- De l'équipe d'experts présentée requise.

Les critères suivants seront appliqués pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse

Critères	Points	Pondération en %
<b>A. Offre technique</b>		<b>70%</b>
<i>A.1. Sous critère 1 : Démarche méthodologique en adéquation avec les résultats attendus de la mission et chronogramme de réalisation</i>	<b>40</b>	
A.1.1. Compréhension des besoins	15	
A.1.2. Approche générale	15	
A.1.3. Plan de travail et répartition des ressources humaines par phase	5	
A.1.4. Pertinence du bureau d'études en lien avec la prestation	5	
<i>A.2. Sous critère 2 : Qualité de l'équipe d'experts présentée</i>	<b>60</b>	
A.2.1. Cohérence, pertinence et qualité de l'organisation de l'équipe présentée	5	
A.2.2. Un expert international/national en adaptation au changement climatique, Chef de mission	20	
A.2.3. Un expert national en socio-économie ou sociologue rurale et genre	10	
A.2.4. Un spécialiste en Système d'Information Géographiques (SIG)	10	
A.2.5. Expert d'appui en communication	5	
A.2.6. Expert d'appui en développement rural	5	
A.2.7. Expert en aménagement du territoire	5	
<b>B. Offre financière</b>		<b>30%</b>

## 9.4. Considérations additionnelles

Une déclaration de disponibilité et d'exclusivité devra être dûment signée et annexée à l'offre pour chaque expert présenté. Si un expert est impliqué sur plusieurs appuis des 3 parties des TDR, le soumissionnaire devra présenter un tableau récapitulatif de la mobilisation de l'expert sur les différentes missions et leur compatibilité en termes de calendrier.

## 10. Proposition d'une note de cadrage de la mission

Pour le bureau d'études retenu, cette étape porte sur la confirmation de la méthodologie à adopter pour la conduite de la mission et sur l'analyse bibliographique complémentaire des documents, rapports et études en lien avec la thématique, document du projet (voir chapitre 4). Elle sera rédigée après la première réunion à distance (bluejeans ou téléphonique) tenue avec l'équipe projet, et reprendra en particulier les principaux ajustements à la méthodologie et à l'organisation de la mission décidée pendant cette réunion.

Le bureau d'études confirmera les méthodes adéquates permettant de répondre à l'objectif de la mission, y compris la structuration des équipes qui réaliseront les enquêtes de terrain.

Un processus d'implication inclusive et efficace de tous les acteurs concernés doit être mis en œuvre pour garantir la réussite de l'étude. La carte des acteurs et parties prenantes devrait être mieux affinée et mise à jour, avec pour chaque acteur, une précision de son rôle dans le processus, y compris l'OSS (cf. chapitre 3 non exhaustif).

L'OSS mettra à la disposition du bureau d'études tous les documents disponibles relatifs au projet. Le bureau d'études mettra à jour un chronogramme pour aider à cerner l'ampleur du travail à réaliser.

**N.B. Le déroulement de la prestation devrait s'adapter à la conjoncture mondiale actuelle due au Covid-19. Certains des discussions ou des échanges devraient pouvoir se faire en mode virtuel.**

## 11. Livrables et conditions de livraison et d'exécution

### 11.1. Description des livrables attendus

Parties	Livrables attendus	Description
Démarrage de la mission	Note de cadrage	Note de cadrage : Récapitulatif des ajustements apportés à la méthodologie et organisation de la mission sur la base de l'offre technique initiale proposée (10 pages maximum)
	Rapport succinct de démarrage	Structure du plan d'adaptation Calendrier de rédaction Version rédigée selon les étapes validées dans les TDR
	Une version provisoire du plan d'adaptation	

Parties	Livrables attendus	Description
<b>Partie 1 : Elaboration du Plan d'Adaptation du complexe (PACC)</b>	Une version finale du plan d'adaptation	Version améliorée après les propositions d'amendement et d'amélioration
	Une synthèse du plan d'adaptation proposé	
	La présentation PPT en français précisant les principaux résultats du plan d'adaptation ;	
	La base de données SIG et les cartes thématiques qui seront élaborées.	
	Rapport sectoriel du déroulement de cette partie	Les différentes visites terrains, incluant les consultations avec les communautés, les gestionnaires des parcs, les autorités locales et les différents acteurs intervenants dans le complexe transfrontalier.  Bibliothèque de photographies
<b>Partie 2 : Elaboration d'un guide méthodologique pour l'intégration de la problématique de l'adaptation au changement climatique dans les Outils de gestion du Complexe WAP (SDA et PAGs)</b>	Une version provisoire du guide méthodologique à intégrer dans le SDA, PAG.	Grandes lignes du guide  Version rédigée selon les étapes validées dans les TDR sur support papier et en version électronique
	Une version finale du guide méthodologique,	Version améliorée après les propositions d'amendement et d'amélioration
	Une synthèse du guide méthodologique proposé	
	La présentation PPT en français précisant les principaux résultats de cette partie de la prestation	
	Rapport sectoriel du déroulement de cette partie de la mission	Les différentes visites terrains, incluant les consultations avec les communautés, les gestionnaires des parcs, les autorités locales et les différents acteurs intervenants dans le complexe transfrontalier  Bibliothèque de photographies

Parties	Livrables attendus	Description
<b>Partie 3 : Elaboration d'annexes du SDA et des PAGs prenant en compte la question du CC</b>	Une version provisoire de l'annexe (un seul document) ou des annexes (6 annexes)	Structuration de l'annexe ou des annexes, Version rédigée selon les étapes validées dans les TDR sur support papier et en version électronique
	Une version finale de l'annexe ou des annexes	Version améliorée après les propositions d'amendement et d'amélioration
	Une synthèse de l'annexe ou des annexes élaborés	
	La présentation PPT en français précisant les principaux résultats de cette partie de la prestation	
	Rapport sectoriel du déroulement de cette partie de la mission	Les différentes visites terrains, incluant les consultations avec les communautés, les gestionnaires des parcs, les autorités locales et les différents acteurs intervenants dans le complexe transfrontalier  Bibliothèque de photographies

Chaque livrable devra être rédigé en français. Une attention particulière sera apportée à la qualité de rédaction ainsi qu'à la présentation des différents livrables, pour lesquels une mise en page et un graphisme attrayant seront recherchés.

***N.B : Bien qu'il s'agisse de TDR englobant 3 parties pour cette mission, il est à préciser que le rapport de chaque partie sera élaboré séparément.***

## 11.2. Calendrier de remise des livrables

Le tableau ci-dessous présente les délais de remise des livrables, dans leurs versions provisoire et définitive.

Livrables	Délai de soumission (en jour après l'attribution du marché)	Paiement lié	Observations et dates probables
<b>Note de cadrage</b>	05	Non	
<b>Rapport de démarrage</b>	09	Non	
<b>Une version provisoire du plan d'adaptation</b>	91	Non	
<i>Premier atelier régional : Validation du plan d'adaptation (Organisé par l'OSS en collaboration avec les pays et autres parties prenantes)</i>	112		
<b>Version corrigée du Plan d'Adaptation ayant pris en compte les amendements proposés</b>	126	Oui	
<b>Une version provisoire du guide méthodologique sur l'intégration du CC dans le SDA, PAG.</b>	133	Non	
<i>Deuxième atelier régional : Validation du guide méthodologique (Organisé par l'OSS en collaboration avec les pays et autres parties prenantes)</i>	154		
<b>Version corrigée du guide méthodologique ayant pris en compte les amendements proposés</b>	161	Oui	
<b>Les versions provisoires des six (6) annexes pour le SDA et les PAGs des cinq aires protégées</b>	168		
<i>Troisième atelier régional : Validation des six (6) annexes et de l'ensemble des prestations, organisé par l'OSS en collaboration avec les pays et autres parties prenantes</i>	189		
<b>Une version finale du plan d'adaptation incluant la base de données SIG et les cartes thématiques élaborées.</b>	196	Oui	
<b>Une version finale du guide méthodologique</b>			
<b>Une version finale des six (6) annexes</b>			
<i>Livraisons finales :</i>	203	Oui	
<p><b>Après validation de l'ensemble des documents, le bureau d'études est appelé à fournir les livrables suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un rapport général du déroulement de la mission ;</li> <li>- Les rapports sectoriels du déroulement de chaque partie de la prestation (Plan d'adaptation, guide méthodologique et annexes du SDA et PAGs) ;</li> <li>- Les synthèses du plan d'adaptation, guide méthodologique et annexes validés ;</li> <li>- Les présentations PPT en français précisant les principaux résultats du plan d'adaptation, guide méthodologique et annexes élaborés.</li> </ul>			

### 11.3. Validation des livrables

A chaque étape fondamentale de l'élaboration des livrables (versions provisoires), le prestataire présentera au commanditaire l'état d'avancement du travail, afin que des observations, compléments et amendements soient effectués. Le bureau d'études animera un atelier de validation au terme de chaque partie. Les versions provisoires des livrables seront envoyées par courriel au format Word à l'OSS.

A la fin de la mission, un atelier régional de validation finale de l'ensemble des prestations sera organisé par l'unité régionale du projet à l'issue duquel le prestataire disposera de 2 semaines pour l'intégration des amendements proposés en mode « suivi des modifications ». Si le travail de révision des livrables et de justification par le prestataire est alors satisfaisant, les livrables seront approuvés sous 2 semaines. Le prestataire l'enverra alors dans sa version finale au format Word et PDF en français, à l'OSS et aux partenaires nationaux.

**N.B. :**

- **La modération des réunions de présentation, de concertation et de discussions ainsi que lors des ateliers de validation liée à la présente mission est assuré par le prestataire. Il devra en outre rédiger les rapports et les comptes rendus des réunions de discussions et de validation.**
- **Les frais logistiques d'organisation de l'atelier et de validation des résultats de la mission seront pris en charge par le projet.**

## 12. Modalités et échéancier de paiement

Le paiement du montant des honoraires sera effectué par l'OSS, sur le compte spécifié par le bureau d'études en dollars américains (USD), après réception et validation finale de tous les produits demandés. Le calendrier des paiements sera accepté avant la signature du contrat et devrait être progressif en fonction de la séquence des livrables attendus. Le montant total de la présente prestation est limité et comprend toutes les dépenses nécessaires pour mener à bien les travaux, y compris frais de voyage et indemnités journalières. Aucun financement supplémentaire n'est disponible au-delà du budget une fois établi.

Les règlements seront échelonnés comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Principaux livrables	Délai de soumission (en jour après attribution du marché)	Pourcentage de paiement/offre financière globale
Proposition de la note de cadrage et méthodologie affinée pour la conduite de la mission	14	0
<b>Partie 1</b> : Version provisoire du plan d'adaptation	91	0
<b>Partie 1</b> : Version finale du plan d'adaptation	126	30
<b>Partie 2</b> : Version provisoire du guide méthodologique sur l'intégration du CC dans le SDA et PAGs	133	0
<b>Partie 2</b> : Version finale du guide méthodologique sur l'intégration du CC dans le SDA et PAGs	161	25
<b>Partie 3</b> : Version provisoire des six (6) annexes	168	0
<b>Partie 3</b> : Version finale des six (6) annexes	196	25
Livraisons finales	203	20
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>100</b>

### 13. Date limite et lieu de remise des candidatures

Les offres doivent être reçues par l'OSS au plus tard le **dimanche 23 août 2020 à 23h59 (22h59 GMT)**, heure de Tunis. Mentionner dans l'objet : « Avis d'appel d'offre international pour le recrutement d'un bureau d'études pour « **Prise en compte du changement climatique dans les outils de gestion du complexe WAP [AO/OSS/ADAPT-WAP\_PACC-SDA-PAG/060720-24]** ».

Adresse du courriel : [procurement@oss.org.tn](mailto:procurement@oss.org.tn)